

Qui sont les proches aidants des personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile ?

L'enquête Care de 2015 a permis de dresser un portrait des proches aidants intervenant auprès des personnes de 60 ans ou plus, et de les interroger sur leur ressenti par rapport à l'aide qu'ils apportent.

Les aidants interrogés sont ceux qui ont été repérés lors d'un entretien d'une heure en moyenne avec la personne aidée (ou un tiers si elle n'était pas en capacité de répondre). Cet entretien passait en revue les activités de la vie quotidienne pour lesquelles le senior était susceptible de recevoir de l'aide, et demandait si des personnes lui apportaient par ailleurs un soutien moral ou une aide financière. Un proche était considéré comme aidant au sens du dispositif Care si le senior déclarait qu'il lui apportait régulièrement une aide pour accomplir des gestes de la vie quotidienne, un soutien moral ou encore une aide financière ou matérielle, en raison de son âge ou d'un problème de santé. Ainsi, le spectre des aides apportées était assez large, et le repérage des aidants assez poussé.

L'ensemble des aidants ainsi identifiés, sous réserve qu'ils aient 18 ans ou plus et vivent en France métropolitaine, étaient ensuite interrogés sur l'aide apportée et ses conséquences sur leur vie. Ce repérage s'appuyant sur la déclaration du senior, il a pour limite de ne pas permettre d'interroger les personnes que celui-ci ne reconnaît pas comme aidantes, volontairement (conflit dans la famille...) ou parce que l'aide qu'il reçoit ne lui apparaît pas comme telle (aide du conjoint par exemple).

Cette définition des proches aidants permet d'en dénombrer 3,9 millions, qui interviennent auprès des personnes âgées vivant à domicile¹. La plupart apportent à la fois un soutien moral et une aide dans les actes de la vie quotidienne. Une fraction plus restreinte apporte également une aide financière ou matérielle au senior (figure 1).

Deux générations d'aidants

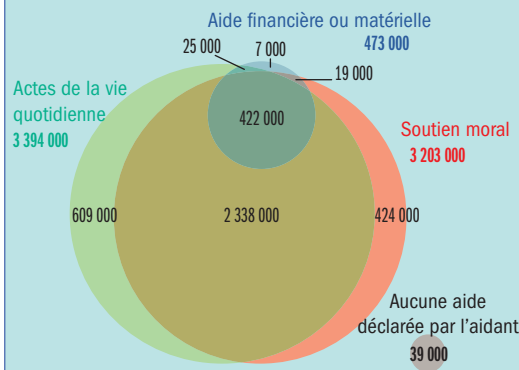
Les aidants de l'entourage sont constitués principalement des enfants et des conjoints des seniors : la moitié sont des enfants du senior, un peu plus d'un quart des conjoints, un sur dix d'autres membres de la famille (figure 2). Un nombre beaucoup plus faible d'aidants sont recrutés en dehors du cercle familial (7 %). Les conjoints et enfants des seniors représentent ainsi 8 proches aidants sur 10.

1,5 million d'aidants vivent avec le senior aidé, dont 71 % sont des conjoints et 22 % des enfants. Alors que la

1. Les aidants de personnes âgées vivant en établissement ont également été enquêtés, et feront l'objet d'une publication de la Drees début 2020.

figure 1

Les types d'aides apportées par les proches aidants aux seniors résidant à domicile, du point de vue des aidants (2015)



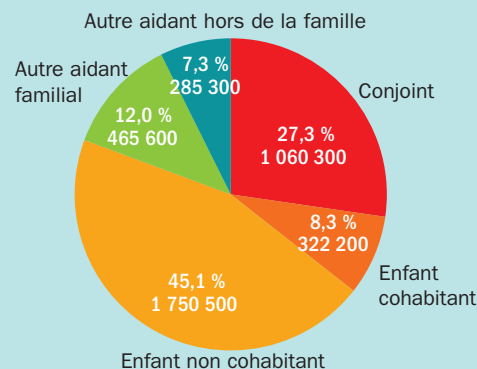
Lecture : 3 394 000 personnes aident un senior au moins pour une activité de la vie quotidienne, parmi eux 609 000 personnes aident uniquement pour des actes de la vie quotidienne.

Champ : proches aidants de seniors vivant à domicile, âgés de 18 ans ou plus, résidant en France métropolitaine.

Source : enquête Capacités, aides et ressources des seniors en ménages volet aidant (Care-M) 2015, Drees.

figure 2

Répartition des aidants selon leur lien avec le senior aidé (2015)



Lecture : en 2015, 45,1 % des aidants sont des enfants non cohabitants.

Champ : proches aidants de seniors vivant à domicile, âgés de 18 ans ou plus, résidant en France métropolitaine.

Source : enquête Capacités, aides et ressources des seniors en ménages volet aidant (Care-M) 2015, Drees.

Mathieu Brunel

Chargé d'études statistiques, Drees

Nadège Couvert

Chargée d'études statistiques, Drees

Delphine Roy

Cheffe du bureau Handicap, Dépendance, Drees



L'implication des femmes seniors dans l'aide à un proche

Dans le cadre du rapport du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur *Les Femmes seniors dans l'emploi* (2019), le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) a étudié le rôle joué par les femmes seniors dans l'aide à un proche à partir de l'enquête Handicap-Santé auprès des aidants de l'entourage (HSA) de la Drees réalisée en 2008. Nous résumons ici les principaux enseignements de cette contribution.

Génération pivot, les femmes de 55 à 64 ans sont sollicitées par leurs parents et leurs enfants

Au regard de la charge que peut faire peser l'aide régulière à un proche, les femmes âgées de 55 à 64 ans cristallisent un certain nombre d'enjeux et méritent une attention particulière. Cette population est tout d'abord plus fréquemment confrontée au besoin d'aide d'un proche. Dite « génération pivot », ces femmes sont davantage susceptibles au regard de leur âge d'avoir un parent en situation de perte d'autonomie, tout en étant potentiellement sollicitées par leurs enfants (aide financière, aide pour la garde des petits-enfants). Elles se situent à ce titre fréquemment au cœur des solidarités familiales. Compte tenu de l'augmentation significative du taux

d'emploi des femmes de cette classe d'âge, l'aide à un proche s'articule également pour beaucoup d'entre elles, et pour une proportion sans doute amenée à augmenter, avec l'exercice d'une activité professionnelle.

On estime à partir de l'enquête HSA (Drees, 2008) à 1,1 million le nombre de femmes aidantes âgées de 55 à 64 ans. Cette sous-population apparaît comme la plus fréquemment impliquée dans l'aide à un proche alors même que deux éléments conduisent vraisemblablement à minorer dans les statistiques la proportion de femmes impliquées dans l'aide à un proche. Tout d'abord, les femmes sont moins souvent en couple que les hommes à partir de 40 ans et l'écart se creuse de manière significative avec l'avancée en âge. Les hommes ont donc une plus grande probabilité d'être exposés au besoin d'aide d'un partenaire. A cela peut éventuellement s'ajouter des différences entre femmes et hommes sur la manière de percevoir et d'identifier un proche comme aidant : à restrictions d'activité et aides identiques, les hommes pourraient par exemple moins fréquemment déclarer leur conjoint comme aidant, ce qui conduirait à sous-estimer le nombre de femmes aidantes dans la population. On touche ici à la difficulté inhérente à l'identification des proches aidants, qui implique d'isoler au sein de l'organisation du ménage (partage des tâches domes-

tiques en particulier) ce qui relève d'une aide directement imputable à une restriction d'activité de l'un des membres du couple : déclare-t-on de la même manière l'aide que l'on reçoit d'un conjoint dans la réalisation des tâches domestiques quand celui-ci les auraient réalisées dans tous les cas ? Sans doute pas, et on peut faire l'hypothèse que l'inégal partage des tâches domestiques au sein du couple, davantage portées par les femmes en moyenne, conduit sans doute à rendre plus invisible l'aide de ces dernières.

À la différence des hommes, qui sont moins souvent aidants lorsqu'ils exercent une activité professionnelle ou qu'ils sont caractérisés par un niveau d'instruction élevé, l'implication des femmes âgées de 55 à 64 ans est en moyenne identique quels que soient le niveau d'éducation et la position vis-à-vis du marché du travail. Ce résultat pourrait traduire une plus faible latitude des femmes dans le choix de s'impliquer ou non dans l'aide à un proche.

On observe au sein de cette sous-population, comme pour l'ensemble des aidants, une grande diversité de profil. La population des aidantes âgées de 55 à 64 ans est tout d'abord extrêmement diverse au regard du lien avec la personne aidée : 15 % d'entre elles aident un conjoint, 38 % un parent, 19 % un enfant, 8 % un frère ou une sœur et 20 % une autre

Roméo Fontaine
Chargé de
recherche, Institut
national d'études
démographiques
(Ined)

quasi-totalité des conjoints réside au domicile du senior, c'est le cas d'un peu plus d'un aidant sur six parmi les enfants, soit 16 % (tableau 1). Cette proportion est du même ordre parmi les autres aidants de la famille.

Les aidants familiaux autres que les conjoints et les enfants (12 % de l'ensemble des aidants) sont dans un tiers des cas un gendre, une belle-fille ou un beau-parent ; dans un cas sur cinq, un petit-enfant du senior ; dans un cas sur cinq, un frère ou une sœur ; sinon un autre membre de la famille (neveu, nièce, cousin, parent).

Les aidants hors du cercle familial sont enfin, dans près de deux cas sur trois, un ou une amie du senior (d'un âge souvent proche du senior), ou sinon un autre membre de l'entourage (bénévole, voisin...). Il s'agit

beaucoup plus rarement d'un pensionnaire, sous-locataire sans lien de parenté (3 % des aidants hors famille, soit 0,2 % du total des aidants).

La catégorie « proches aidants » ne constitue donc pas un tout homogène, en termes d'âge en particulier, et les questions qui se posent aux politiques publiques ne sont pas les mêmes. Pour les aidants de la même génération que la personne aidée (conjoints, mais aussi frères et sœurs, amis...), qui ont 73 ans en moyenne, l'impact de l'aide sur leur santé, ou les difficultés de poursuivre le soutien à domicile lorsque l'aidant lui-même devient plus fragile, sont une préoccupation majeure. Pour les aidants de la génération suivante (enfants, beaux-enfants, nièces et neveux...), qui ont

personne (membre de la famille, ami, voisin...). Dans 70 % des cas, l'aide concerne une personne non cohabitante.

L'aide apportée prend différentes formes : aide dans la réalisation de tâches domestiques, soins personnels, tâches de nature administrative, soutien à la prise en charge sanitaire et médicosociale, mais également soutien moral, surveillance de jour et/ou de nuit, en particulier lorsque la personne aidée souffre de limitations fonctionnelles cognitives. Ces besoins de surveillance sont fréquemment décrits comme sous-estimés dans les aides publiques et constituent une charge parfois considérable et extrêmement contraignante pour les proches aidants.

Les degrés d'implication dans l'aide sont également très variables : lorsque l'aide est apportée à une personne non cohabitante, elle est quotidienne dans 25 % des cas, hebdomadaire dans 50 % des cas et moins fréquente dans 25 % des cas. Près de deux aidantes sur dix interviennent plus de vingt et une heures par semaine, contre « seulement » un sur dix dans la population des hommes.

Un isolement et une qualité de vie impactée négativement

L'enquête HSA montre que l'aide apportée peut impacter de manière

significative la qualité de vie des proches aidants. Les femmes aidantes âgées de 55 à 64 ans sont 19 % à déclarer ne pas pouvoir compter sur d'autres personnes pour aider en cas d'indisponibilité, limitant ainsi les possibilités de répit. Le sentiment d'être seul pour répondre aux besoins de la personne aidée est exprimé par 35 % des femmes aidantes âgées de 55 à 64 ans, contre 22 % au sein de la population des hommes aidants de la même classe d'âge. Les implications négatives de l'aide sur la qualité de vie des aidants sont également davantage ressenties par les femmes que par les hommes de cette classe d'âge au regard du sentiment de ne pas avoir assez de temps pour soi ou pour les autres membres de la famille, de l'impression que l'aide amène à faire des sacrifices ou affecte l'état de santé de l'aidant. Pour chacun de ces aspects, les femmes se déclarent concernées environ deux fois plus souvent que les hommes.

Ces différences significatives entre femmes et hommes ne concernent pas uniquement la tranche d'âge des 55-64 ans. Elles se retrouvent sur l'ensemble de la population des aidants mais dans des proportions légèrement plus faibles. Elles subsistent par ailleurs, même après prise en compte des différences entre femmes et hommes au regard du niveau d'instruction, du lien avec

la personne aidée et de l'intensité de l'aide.

Pour une partie des proches aidants, l'aide a des répercussions sur la vie professionnelle. Pour certains, cela peut conduire à une sortie du marché du travail. Sans retrait du marché du travail, l'activité d'aidant peut nécessiter de la part du proche aidant un aménagement de son activité professionnelle. Chez les aidantes âgées de 55 à 64 ans en emploi, 12 % déclarent avoir procédé à des aménagements de leur activité professionnelle (contre 8 % chez les hommes de la même classe d'âge). De manière moins visible, l'activité d'aidant se traduit pour certaines aidantes (4 %) par des renoncements à des évolutions professionnelles.

La charge associée à l'aide s'accompagne également pour certains aidants ou certaines aidantes d'une dégradation de l'état de santé. L'ensemble des résultats indique que les femmes aidant un enfant ayant un problème de santé ou un handicap sont les plus exposées aux coûts indirects de l'aide informelle. 📌

Pour aller plus loin : http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/rapport_femmes_seniors_chapitre_2_aidantes_vf-3.pdf

tableau 1

Répartition des aidants selon leur lien avec le senior et leur statut de cohabitation (2015)

| | Conjoint | Enfant | Autres aidants de la famille du senior | Autres aidants hors famille | Ensemble |
|-----------------|-----------|-----------|--|-----------------------------|-----------|
| Ensemble | 1 060 300 | 2 072 700 | 465 500 | 285 300 | 3 883 900 |
| Non-cohabitante | 1,0 % | 84,5 % | 80,9 % | 94,9 % | 62,0 % |
| Cohabitante | 99,0 % | 15,5 % | 19,1 % | 5,1 % | 38,0 % |

Lecture : en 2015, plus d'un million d'aidants sont des conjoints, dont 99 % cohabitent avec le senior aidé.

Champ : proches aidants de seniors vivant à domicile, âgés de 18 ans ou plus, résidant en France métropolitaine.

Source : enquête Capacités, aides et ressources des seniors en ménages volet aidant (Care-M) 2015, Drees.



Les proches aidants ou des solidarités en action

entre 50 et 55 ans en moyenne, le sujet est davantage celui de la difficile conciliation de l'aide avec la poursuite d'une activité professionnelle (congrés pris pour aider, départs anticipés à la retraite...) ou avec d'autres obligations familiales (problématique de la « génération pivot » des femmes de 55 à 64 ans).

La distribution des âges au sein de chaque catégorie d'aidants confirme cette analyse : les trois quarts des conjoints aidants ont plus de 66 ans, et sont donc à la retraite, tandis que les enfants aidants sont très majoritairement d'âge actif : les trois quarts des enfants cohabitants ont moins de 60 ans, les trois quarts des enfants non cohabitants moins de 62 ans.

Quatre aidants sur dix sont actifs

Le statut d'activité des aidants reflète logiquement cette répartition par âge (tableau 2). Ainsi, la moitié des aidants sont retraités, tandis que 37 % occupent un emploi, 5 % en recherchent un, et 7,5 % sont inactifs mais non retraités.

Les femmes sont d'autant plus majoritaires que le lien de parenté avec le senior est distant

En 2015, 59,5 % des aidants sont des femmes (figure 3). Ici encore, cette moyenne masque des proportions assez différentes selon le lien de parenté à la personne aidée : plus celui-ci est fort, et moins la majorité de femmes est marquée. Les conjoints et les enfants cohabitants sont composés de presque autant d'hommes que de femmes. La part des femmes passe à six sur dix parmi les enfants non cohabitants, puis à trois quarts chez les autres aidants familiaux et les aidants n'appartenant pas au cercle familial.

Les références entre crochets renvoient à la Bibliographie générale p. 60.

tableau 2

Situation professionnelle des aidants (2015)

| Situation professionnelle | Pourcentage |
|---|-------------|
| Occupe un emploi | 37,4 |
| Apprenti(e) sous contrat ou stagiaire rémunéré(e) | 0,0 |
| Étudiant(e), élève, en formation ou stagiaire non rémunéré(e) | 0,6 |
| Chômeur(se) | 5,1 |
| Retraité(e) | 49,4 |
| Femme ou homme au foyer | 4,3 |
| Inactif(ve) pour cause d'invalidité | 3,0 |
| Autre situation d'inactivité | 0,2 |

Lecture : en 2015, 37,4 % des aidants occupent un emploi. Champ : proches aidants de seniors vivant à domicile, âgés de 18 ans ou plus, résidant en France métropolitaine.

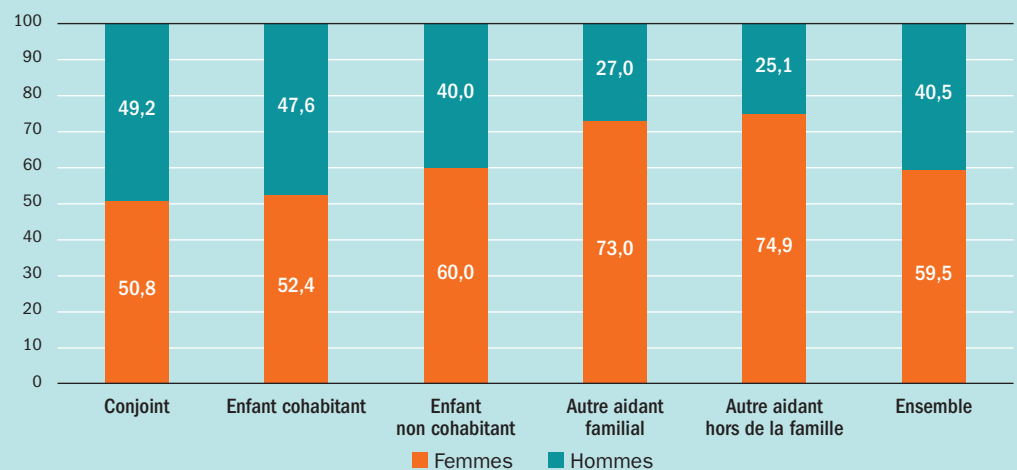
Source : enquête Capacités, aides et ressources des seniors en ménages volet aidant (Care-M) 2015, Drees.

Ce résultat sur le lien de parenté semble également vrai pour la distance géographique : parmi les aidants qui ne cohabitent pas avec le senior aidé, les femmes résident plus loin du domicile du senior que les hommes (56 km versus 47 km en moyenne).

Aude Béliard et al. [11] analyse ainsi ce résultat classique : il « ne provient pas des "parents piégés" (il y a, certes, plus de veuves que de veufs et plus de conjointes piégées, mais le nombre de fils et de filles uniques devrait être équivalent), ou de l'ordre de mobi-

figure 3

Répartition des aidants selon le sexe, par catégorie d'aidants (2015)



Lecture : en 2015, 50,8 % des conjoints aidants sont des femmes.

Champ : proches aidants de seniors vivant à domicile, âgés de 18 ans ou plus, résidant en France métropolitaine.

Source : enquête Capacités, aides et ressources des seniors en ménages volet aidant (Care-M) 2015, Drees.

lisation (d'abord le conjoint puis les enfants). Il provient plutôt de la division du travail entre fils et filles dans le cadre de fratries mixtes, ainsi que de l'existence de belles-filles plus impliquées dans l'aide en temps que les gendres, plus souvent enclins, pour leur part, à participer aux frais.»

Des aidants géographiquement très proches des aidés

Même s'ils ne cohabitent pas, la plupart des aidants habitent à proximité immédiate du senior puisque les trois quarts des enfants aidants qui ne cohabitent pas avec le senior habitent à moins de 30 km et à moins de quarante minutes du domicile du senior. Ce phénomène est encore plus marqué pour les autres aidants de la famille, dont les trois quarts habitent à moins de 16 km et de vingt-cinq minutes, et pour les aidants non familiaux, dont les trois quarts sont à moins de 3 km et de vingt minutes, la moitié étant même à moins de cinq minutes du domicile du senior.

Parmi les aidants qui ne cohabitent pas avec le senior, les enfants sont donc ceux qui vivent le plus loin du senior aidé (61 km en moyenne), suivis par les autres aidants familiaux (39 km), et enfin par les aidants non familiaux (18 km). Ce phénomène illustre *a priori* le fait que les proches aidants sont d'autant plus disposés, ou contraints, à apporter de l'aide au senior que leur lien familial est fort, malgré l'éloignement géographique.

Les aidants recrutés en dehors du cercle familial comprennent également une part importante d'amis du senior, dont on peut penser qu'ils ont plus de chance d'habiter à proximité du senior, dans la mesure où cela facilite le maintien d'un lien amical dans le temps, *a fortiori* parmi des personnes (seniors ou amis des seniors) dont la mobilité peut être réduite en raison de l'âge ou de problèmes de santé.

Les enfants cohabitants, une situation plus fragile que les non-cohabitants

16 % des enfants qui sont proches aidants d'un senior vivant à domicile sont cohabitants, c'est-à-dire qu'ils habitent dans le même logement que ce senior. Parmi eux, 60 % ont toujours habité avec leur parent aidé². Parmi les 40 % qui ont réemménagé avec leur parent, la moitié l'a fait pour aider le parent en raison de l'état de santé de ce dernier ou de son âge (selon les déclarations du senior) ; 80 % des seniors aidés par un enfant ayant réemménagé avec lui à cause de son état de santé sont veufs au moment de l'enquête³, ce qui suggère

que l'enfant a pu réemménager pour venir prendre le relai d'un conjoint aidant décédé.

Les enfants cohabitants sont trois fois moins souvent en couple (26 %) que les enfants non cohabitants (71 %), et 62 % n'ont pas d'enfant (contre 18 % chez les enfants non cohabitants). Ce phénomène touche principalement les hommes (74 % des hommes qui vivent avec leur parent aidé n'ont pas d'enfants, contre 51 % des femmes).


La situation des enfants ayant réemménagé avec leur parent (39 % d'entre eux sont en couple, 34 % ont des enfants) se rapproche un peu plus de la situation observée parmi les enfants non cohabitants, les écarts demeurant cependant importants ; on peut penser que le fait de ne pas être en couple et de ne pas avoir d'enfant à charge peut faciliter la décision de réemménager avec son parent.

Les enfants cohabitants se caractérisent par ailleurs par une situation sur le marché de l'emploi défavorable. Ils sont ainsi plus souvent au chômage (12 %) et inactifs pour cause d'invalidité (9 %) que les enfants non cohabitants (7 % et 3 % respectivement). Ce résultat ressort, de nouveau, tout particulièrement parmi les hommes (18 % et 13 % respectivement), ainsi que parmi les enfants ayant toujours vécu avec leur parent aidé (14 % et 12 % respectivement).

L'ensemble de ces données montre que les enfants cohabitants peuvent être des enfants restés au domicile de leur parent du fait de difficultés (handicap, difficultés sociales...) et constituent probablement une population vulnérable parmi les aidants.

Une aide appréhendée comme « allant de soi »

Près de neuf aidants sur dix parmi les conjoints et enfants estiment tout à fait normal d'aider leur conjoint ou parent ; près de huit sur dix estiment que c'est leur devoir. Les autres aidants, issus ou non du cercle familial, estiment un peu moins souvent que l'aide qu'ils apportent est tout à fait « normale », et qu'il s'agit là de leur rôle (77 % des autres aidants familiaux, et 61 % des aidants hors famille). Les aidants hors famille sont également ceux qui appréhendent le moins souvent l'aide apportée comme relevant essentiellement de leur « devoir » (40 %, contre 80 % environ parmi les enfants ou conjoints aidants) ; en parallèle, ils sont également ceux qui témoignent le plus souvent de la reconnaissance fréquente du senior à leur égard (88 %, contre 63 % des conjoints aidants, 69 % des enfants cohabitants et 73 % des enfants non cohabitants).

Par ailleurs, parmi les conjoints et les enfants aidants, près d'un cohabitant avec le senior sur dix déclare ne pas avoir assez de temps pour lui-même en raison de l'aide apportée, contre 5 % parmi les non-cohabitants. Les enfants cohabitants ont en outre plus fréquemment le sentiment de faire des sacrifices pour aider le senior (36 % contre respectivement 28 % des conjoints, et 21 % des enfants non cohabitants). 

2. Ce pourcentage est calculé sur 83 % des répondants, cette question, présente dans le questionnaire « Seniors » de l'enquête, ayant un pourcentage de non-réponse partielle de 17 % (données non pondérées).

3. La part des aidants accompagnant un senior veuf est de 57 % pour les enfants cohabitants ayant réemménagé avec leur parent pour d'autres raisons que l'état de santé de ce dernier, et de 50 % pour les enfants ayant toujours vécu avec leur parent.